

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures de sécurisation dans les EMS Richemont à Leysin

La Fondation Claire Magnin et le Département de la santé et de l'action sociale ont pris des dispositions en vue d'améliorer la sécurité de l'hébergement dans les établissements médico-sociaux de Richemont-Feydey et de Richemont-Village situés à Leysin. Une partie des résidents sera transférée dans d'autres établissements dès le début du mois de septembre.

Les informations recueillies par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), à la demande du Service de la santé publique, sur l'état actuel des deux établissements Richemont-Feydey et Richemont-Village, exploités par la Fondation Claire Magnin, nécessitent la fermeture du troisième étage de ces deux bâtiments. Pour des raisons de sécurité, les 28 résidents de psycho-gériatrie se verront proposer un transfert dont 15 à l'EMS des Berges du Léman à Vevey (également exploité par la Fondation Claire Magnin) et 13 à celui de L'Ours à Château d'Oex, dès le début du mois de septembre. Les deux EMS Richemont continueront à héberger trente-huit résidents de psychiatrie dans les deux étages inférieurs et des mesures complémentaires de protection contre l'incendie seront prises.

Compte tenu des travaux préconisés par l'ECA, il est prévu d'intégrer ces deux établissements dans la seconde phase du programme d'investissements de modernisation des EMS (PIMEMS II), qui sera soumise prochainement au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Pour mémoire, la 1^{re} phase du PIMEMS décidée en avril 2003 par le Grand Conseil a permis la mise en conformité incendie de 24 EMS.

Les familles des résidents, le personnel, les représentants de la commune de Leysin et les membres du réseau sanitaire régional ont été conviés aujourd'hui à des réunions d'information par la Fondation Claire Magnin et le Service de la santé publique, afin d'établir les meilleures solutions possibles pour la mise en œuvre de ces changements.

Il sera d'abord proposé au personnel encadrant les résidents de psycho-gériatrie à transférer de suivre ceux-ci sur leur nouveau lieu d'hébergement. Les places de travail à créer à l'EMS Berges du Léman à Vevey seront réservées à ce personnel. Enfin, des mesures d'accompagnement (paiement des frais de transports, compensation en temps, etc.) seront discutées avec les personnes concernées. S'il devait y avoir quelques licenciements, un encadrement sera offert et des possibilités d'aides seront étudiées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juillet 2005

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

A. Rod, Président du Conseil de la Fondation Claire Magnin, tél. : 079/ 606 36 04 DSAS, M.
Diserens, Chef du Service de la santé publique, tél. : 021 / 316 42 41